



Mon employeur a-t-il le droit de ?

Par **ukstriker**, le **24/04/2012** à **03:05**

Bonsoir,

Ma question est simple : j'ai l'impression que mon employeur prépare mon licenciement même si je ne peux l'affirmer à coup sûr. Toujours est-il que j'ai une accumulation de faits que je trouve très étranges. Je suis cadre dirigeant dans une société française et j'ai eu à subir des décisions étranges récemment :

- alors que j'étais convié à une réunion de l'ensemble des personnes effectuant le même boulot que moi de par le monde, on m'a dit que mon voyage était annulé pour raisons budgétaires et que mon supérieur hiérarchique s'y rendant, cela suffirait, sauf qu'une personne moins gradée que moi dans la hiérarchie a pu s'y rendre alors qu'elle n'était pas prévue au départ,
- 2/3 mois plus tard, on a fait pression sur mon responsable hiérarchique pour qu'il me donne une évaluation globale pour l'année dernière signifiant que je n'avais pas atteint mes objectifs alors que lui voulait me mettre une note disant que je les avais globalement atteints,
- 1 mois plus tard, en ayant une discussion avec le big boss de ma branche d'activité qui entretemps était devenu mon boss direct, il me demande d'annuler la commande de mon nouveau véhicule alors qu'on m'avait validé ceci peu de temps auparavant ; à une réunion 2 mois plus tard, il me demande si je l'ai fait et je lui réponds que non et que je verrai ; là, je viens d'apprendre qu'il est passé par la DRH pour faire annuler cette commande ;
- le point ci-dessus pourrait faire sourire si je n'interrogeais pas cette personne depuis un certain temps sur la validation de certains investissements auprès du comité exécutif du groupe, validation dont j'ai besoin pour lancer des achats pour mener à bien un projet que je mène et pour lequel on m'a donné l'accord ou que je demande à ce que l'on discute du fait de prendre plutôt des CDI au lieu d'intérimaires pour le même projet car j'estime que nous courrions le risque de requalifications de contrat intérim en CDI,

Bref, je pourrais multiplier les exemples mais ça sent le roussi et je voudrais savoir ce que je devrais faire. Par exemple, pour l'exemple du véhicule, j'ai envoyé un email à la DRH demandant des explications puisque je n'avais pas donné mon accord.

Merci de votre aide,

Par **rugbys**, le **24/04/2012** à **10:10**

Bonjour,
Vous travaillez pour =S= ?
Cdt

Par **P.M.**, le **24/04/2012** à **12:28**

Bonjour,
Je ne vois pas exactement quelle aide vous recherchez...

Par **ukstriker**, le **24/04/2012** à **17:30**

Concernant mon véhicule, je voulais savoir si ce qu'ils ont fait est légal cad que j'ai un véhicule aujourd'hui, j'ai eu l'autorisation d'en recommander un autre mais cette nouvelle commande a été annulée sans que je donne mon accord mais je conserve toutefois mon ancien véhicule ; est-ce illégal d'avoir fait ceci ?

Par **P.M.**, le **24/04/2012** à **17:44**

Il faudrait savoir quelles étaient les conditions de changement du véhicule si cela était prévu par écrit ainsi que si vous avez la preuve de l'autorisation d'en commander un autre...

Par **ukstriker**, le **24/04/2012** à **18:18**

J'ai un email m'informant de l'accord pour commander mon nouveau véhicule de la part de mon ancien responsable hiérarchique ; d'autre part, j'ai plusieurs emails d'échange avec la Direction Financière sur le choix de mon véhicule et enfin j'ai un accusé de réception avec une date de livraison pour la passation de la commande de ce véhicule, commande passée par la Direction Financière. Je devais recevoir mon véhicule début Juin.

Par **P.M.**, le **24/04/2012** à **19:20**

Vous ne répondez pas totalement car on ne sait pas quelles étaient les conditions de changement du véhicule si cela était prévu par écrit pour une date limite...

Par **ukstriker**, le **24/04/2012** à **22:34**

En fait, je ne suis pas sûr de comprendre votre question ; il n'y avait pas de conditions puisque la commande était passée et je devais recevoir mon véhicule début Juin.

Par **P.M.**, le **24/04/2012** à **22:49**

Mais à l'origine, le véhicule en question vous a bien été attribué suivant certaines dispositions éventuellement contractuelles...

Par **ukstriker**, le **25/04/2012** à **02:23**

Il est écrit dans mon contrat de travail que j'ai droit à un véhicule. Ce véhicule a été acheté il y a maintenant 6 ans et, entretemps la société a publié une procédure sur les véhicules identifiant notamment de façon précise qui y a droit, quel coût de véhicule peut-être attribué et la fréquence de renouvellement de ces véhicules. Comme en plus je venais de changer de job au sein de ma boîte, j'avais demandé à changer de véhicule il y a 12 mois maintenant et cela m'avait été accordé ; néanmoins, la commande n'a été passée que 6 mois plus tard pour un certain nombre de raisons et donc 4 mois avant la livraison on m'a demandé d'annuler, ce que je n'ai jamais fait.

Je précise toutefois que je conserve toujours mon véhicule actuel néanmoins.

Par **P.M.**, le **25/04/2012** à **10:50**

Bonjour,
Donc l'employeur pourrait à nouveau invoquer différentes raisons pour l'annulation de la commande...

Par **ukstriker**, le **25/04/2012** à **11:13**

La raison invoquée était faire des économies.

Par **P.M.**, le **25/04/2012** à **11:44**

Il peut donc toujours invoquer la même raison mais de toute façon je ne vois pas en quoi cela pourrait être probant pour argumenter et pour démontrer par exemple un harcèlement... Il y a sans doute d'autres moyens...

Par **Sophie91**, le **25/04/2012** à **12:54**

Bonjour,
il m'est arrivé la même situation et j'ai été parfaitement renseignée sur mes droits et la
procédure à suivre par C-mondroit.net.
Bon courage.
Sophie